



CNPA Association sportive fondée en 2011

Bulletin d'adhésion AviFit 2020.

Saisie le :

M. Mme Mlle Nom : Prénom :

Né(e) le :/...../..... A : Nationalité :

Adresse

Code Postal Ville Pays :

Tél. Fixe : Tél. Portable :

Adresse mél : Profession :

Rappel des modalités d'adhésion (1)

La cotisation de membre actif qui comprend la licence FFA, (tarif en vigueur au 01/09/2019) est de :

33.30€ + les séances selon votre choix

Illimité :		Séance :	
3 mois	90€	10 séances :	70€
Annuelle	240€	1 séance :	9€

Taille :

S	M	L	XL	XXL
---	---	---	----	-----

Possibilité de régler en plusieurs mensualités

(1) Les adhérents qui peuvent justifier d'une licence à jour dans un autre club FFA bénéficieront d'un rabais de 19€ sur le tarif applicable.

Nous vous remercions de joindre à votre adhésion **un certificat médical de moins d'un an** (*)

Les membres qui ne l'auront pas transmis un mois après la date d'inscription ne seront plus autorisés à pratiquer une activité sportive au sein du club jusqu'à sa production.

Pour les mineurs :

Je soussigné(e) autorise mon fils - ma fille
et m'engage à couvrir entièrement sa responsabilité.

à faire partie du Club Nautique du Pays d'Aix

Peyrolles-en-Provence, le

Signature du responsable légal

Important pour contacter votre club :

Email: avironpaysdaix@gmail.com

Site internet: www.cnpa-peyrolles-aviron.fr

Facebook : [CNPA-Aviron Club](https://www.facebook.com/CNPA-Aviron-Club)

Tél : 07 82 30 30 79



CNPA Association sportive fondée en 2011

Je reconnais avoir été informé de la possibilité de souscrire la garantie IA Sport plus.

Ayant pris connaissance des statuts, du règlement intérieur et de celui de la FFA, et notamment de son art.18 relatif au droit à l'image déclare y adhérer entièrement, assure savoir nager et demande à être admis au Club Nautique du Pays d'Aix, comme MEMBRE ACTIF.

Je m'engage formellement à régler dès le premier avis toutes sommes fixées par le comité directeur et spécialement, celles concernant les avaries matérielles occasionnées en cas d'accident et à participer à la remise en état du matériel concerné. La propreté des locaux étant l'affaire de tous, je m'engage à participer à leur nettoyage quand cela s'avère nécessaire.

J'autorise, de plus, le comité à considérer le non-paiement dans les délais réglementaires de ma cotisation annuelle, de la location du casier ou de tout autre somme due par moi au club, comme une démission entraînant ma radiation du club, et laissant la disposition immédiate de mon casier et de tous les objets m'appartenant déposés au club.

J'accepte que mes coordonnées téléphoniques et que mon adresse mél apparaisse sur le site du club dans l'espace réservé aux adhérents.

EXTRAITS DES STATUTS

L'année financière et administrative se compte du 1^{er} Septembre au 31 Août de l'année suivante. L'année commencée est due dans son intégralité.

Les démissions doivent être adressées au Président avant le 1^{er} Octobre et après paiement intégral de toutes sommes dues jusqu'à cette date.

Est électeur tout membre actif, âgé de plus de 16 ans au jour de l'élection, pratiquant ou dirigeant, adhérent de l'Association depuis plus de 6 mois au jour de l'élection et ayant acquitté à ce jour les cotisations échues.

Personne à prévenir en cas d'accident

Nom – Prénom :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Peyrolles-en-Provence, le

Signature

(*) Certificat médical :

- datant de moins d'un an : mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de l'aviron

- Pour ceux qui souhaitent participer à une manifestation : mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de l'aviron en compétition

- Pour un junior qui souhaitent participer à une manifestation senior : Il n'est autorisé qu'après une visite médicale spécifique d'aptitude telle que précisée dans le règlement médical de la FFA